Image not found or type unknown

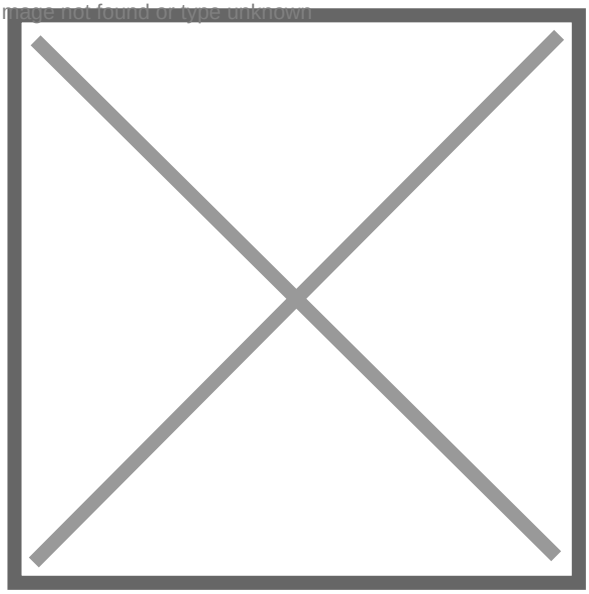

# Dechoir l'autorité parentale

Par **sylviane**, le **22/01/2008** à **17:10**

***[citation][/citation]***je vis seule avec mon fils de 5 ans je veux dechoir son pere de l'autorité parentale car il est malade alcoolique et s'il m'arrivait quelque chose il serait oblige d'aller vivre chez lui
il est d'accord pour me signer un papier mais fautil que je fournisse quand meme des attestations à mon avocat comme quoi il boit et ne peux pas s'occuper à plein temps de son enfant

Par **datura**, le **25/01/2008** à **13:46**

Pour déchoir un parent de ses droits, un problème d'alcoolisme ne suffit pas, il faut pouvoir prouver des faits, c'est à dire, que le papa a pu avoir un comportement violent, malsain à l'égard de son enfant, il faut vraiment aller dans l'extreme pour se voir privé de ses droits.
Ce que le juge accordera, ce sont des visites dans un lieux neutre, en présence de travailleurs sociaux, ensuite pour que le papa retrouve son droit de visite, il faudrat qu'il prouve qu'il s'est soigné et qu'il est suivi pour son problème, et que l'enfant ne soit pas en situation de danger.

Par **datura**, le **25/01/2008** à **13:47**

Pour déchoir un parent de ses droits, un problème d'alcoolisme ne suffit pas, il faut pouvoir prouver des faits, c'est à dire, que le papa a pu avoir un comportement violent, malsain à l'égard de son enfant, il faut vraiment aller dans l'extreme pour se voir privé de ses droits.

Ce que le juge accordera, ce sont des visites dans un lieux neutre, en présence de travailleurs sociaux, ensuite pour que le papa retrouve son droit de visite, il faudrat qu'il prouve qu'il s'est soigné et qu'il est suivi pour son problème, et que l'enfant ne soit pas en situation de danger.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés